

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 36



**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

* AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusé :FRANCLET Karine .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Madame Marie Amelie ANQUETIL
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI
Monsieur Jose LESERRE
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Katalyne BELAIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Patricia LOE

Direction des Finances/

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre Municipal de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Karine FRANCKET, maire en exercice au cours de l'exercice 2021, s'étant retirée au moment du vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L 2121-3 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le compte de gestion 2021 du budget annexe du Centre municipal de santé établi par le Trésorier municipal :

Vu le compte administratif 2021 du budget annexe du Centre municipal de santé de la commune établi par le Maire ;

Vu la note de présentation du compte administratif annexée à la présente délibération,

Adoption à la majorité par 38 pour, 10 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 se sont abstenus(Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA)

DELIBERE :

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe du Centre municipal de santé

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

ARRETE les résultats définitifs 2021 comme suit :

BUDGET CMS

RESULTATS 2021

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	99 457,26 €
Fonctionnement	5 312 560,64€
Total	5 412 017,90 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	70 772,18 €
Fonctionnement	5 312 560,64 €
Total	5 383 332,82 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	28 685,08 €
Fonctionnement	0,00 €
Total	28 685,08 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	131 629,99 €
Fonctionnement	0,00 €
Total	131 629,99 €

RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	160 315,07 €
Fonctionnement	0,00 €
Total	160 315,07 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	-17 921,10 €
Fonctionnement	0,00 €
Total	-17 921,10 €

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois

Reçue en préfecture le : 01/06/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220519-lmc124756-DE-1-1

Publiée le : 01/06/22

Certifiée exécutoire : 01/06/22

Le Maire,
Karine FRANCKET

